



MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A l'attention de Mesdames et Messieurs,
Les Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux

Evolution du message :	Validé par :	Quand :	Suivi par :
Décision de commencer l'élaboration du message :	Le Conseil administratif	juin 2018	OE/MAU
Fin de l'élaboration et validation du message :	Le Conseil administratif	29 août 2018	OE/MAU
Présentation à la Commission Travaux, Voirie, Environnement et Développement Durable	La Commission	4 septembre 2018	OE/MAU
Présentation à la Commission des finances :	La Commission	13 septembre 2018	PMA/VA
Présentation à la Commission Urbanisme et Transports	La Commission	17 septembre 2018	CL/CK
Présentation au Conseil Municipal :	Le Conseil municipal	17 septembre 2018	OE

CREDIT DE CHF 2'800'000.- TTC

DESTINE A L'ASSAINISSEMENT DE SECTEUR GRAVIERS/VIEUX-PORT
COLLECTEURS EP – ETAPE 3 et aux aménagements de surface

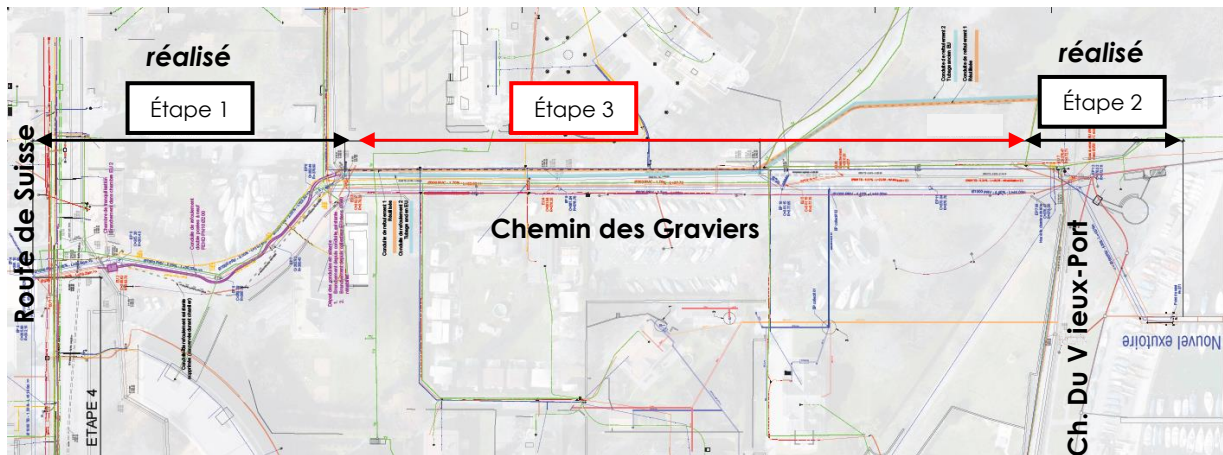


TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	2
2. DÉROULEMENT DES TRAVAUX.....	4
3. MARCHE A SUIVRE.....	5
4. PLAN FINANCIER.....	5
5. CONCLUSION	5

1. INTRODUCTION

1.1 Collecteurs étape 3

En date du 23 mai 2016, le Conseil municipal votait un crédit de construction de CHF 490'000.- pour la réalisation d'une première étape de collecteurs EU-EP au chemin des Graviers.

Cette première étape a, entre-autre, permis de raccorder les nouveaux immeubles du PLQ Pré-Colomb au réseau existant.

En date du 20 novembre 2017, le Conseil municipal votait un crédit de construction de CHF 510'000.- pour la réalisation de la seconde étape de collecteurs EU-EP au chemin des Graviers.

Cette deuxième étape portait sur la construction de l'exutoire au lac de ce projet d'assainissement, ainsi que la réhabilitation par chemisage d'un collecteur en mauvais état.

Il s'agit donc maintenant de joindre les deux étapes exécutées, conformément à notre PGEE et, comme expliqué dans le précédent message, l'assainissement du secteur Graviers-Port-Choiseul, en réalisant cette troisième étape de travaux, allant du bas du chemin des Graviers au carrefour ch. Hubert-Saladin / ch. des Graviers. Celle-ci porte sur :

- un remplacement complet du collecteur EU (collecteur existant construit trop haut par rapport aux raccords privés ce qui engendre des refoulements chez les privés lors d'important débit).
- La pose d'un nouveau collecteur EP et la conservation du collecteur existant permet de répondre aux débits calculés pour reprendre les eaux du bassin versant du quartier de Pont-Céard, dont les eaux sont actuellement rejetées dans le Bief de Pont-Céard.

Cette étape, la plus longue parmi les autres, comprend aussi la mise à neuf des canalisations SIG, notamment le projet de doublement des conduites de refoulement des EU allant de la station de pompage Choiseul au haut du chemin des Graviers.

1.2 RÉAMÉNAGEMENT DE SURFACE DU SECTEUR CHOISEUL

En date du 16 décembre 2013, le Conseil municipal votait un crédit d'étude de CHF 69'250.- destiné à l'élaboration des plans de marquage et de la signalisation verticale découlant de l'étude générale du stationnement ainsi qu'à la poursuite de l'étude « accès Choiseul ».

En parallèle à l'étude générale du stationnement sur la Commune de Versoix, la Mairie a initié une étude spécifique sur le secteur de Port-Choiseul (comprenant la Place Bordier, le chemin du Vieux-Port, le chemin Isaac-Machard, le chemin des Graviers, le parking des Graviers et le chemin Huber-Saladin), étude portant sur l'accès, la circulation, le stationnement et les aménagements de l'espace public de ce périmètre.

Le résultat de cette étude s'intitule : « Etude sur les accès au Port Choiseul, Concept de stationnement et plan d'action » MSV-Transitec janvier 2013.

L'étude a été présentée en détail le 11 novembre 2013 à la commission de l'urbanisme. Le 18 mai 2015, le Conseil municipal votait un crédit d'une valeur de CHF 86'400.-.

Pour rappel, une large consultation des usagers de Port-Choiseul, ainsi que de la Direction Générale des Transports, a permis d'établir un schéma de circulation répondant notamment aux attentes suivantes :

- sécuriser l'accès piéton à Port-Choiseul,
- assurer l'accès aux ayants droit actuels et aux usagers du port,
- éviter le trafic de transit le long des quais,
- faciliter la remontée des bateaux (mâtés) du chantier naval en direction de la route de Suisse,
- modifier légèrement la Place Bordier avec la création de quelques places supplémentaires,

-
- mettre en place un nouveau régime de stationnement.

Les travaux des collecteurs offrent l'opportunité de réaliser une partie des aménagements proposés puisque de toute manière la chaussée sera ouverte et doit, par conséquent et en toute logique, aussi être refermée et accueillir une finition de surface.

Les principes d'aménagement :

-Modération de trafic

Après nombre de consultations et de séances avec la DGT, c'est finalement la mise en zone 30 qui a été choisie. Cette dernière offre, entre autre, l'avantage de pouvoir réaliser des trottoirs, qui permet aux piétons d'avoir une sécurité en cas de forte fréquentation durant la période estivale.

-Maintenir le plus possible les véhicules sur le haut du secteur pour laisser un maximum de place aux ayants droit. Concrètement, une boucle de rebroussement sera créée dans le parking des Gravieres pour permettre aux automobilistes de remonter sans transiter par le quai. Des panneaux indiquant le nombre de places disponibles seront placés à la hauteur de la route de Suisse pour éviter que les voitures ne descendent pour rien.

Nombre de places de parc : Aujourd'hui, avec ce projet le nombre de place de parc reste strictement identique, il n'y a pas de suppression, mais une réorganisation, notamment la suppression en partie sud des places de parking du chemin des Gravieres. Pour mémoire, nous avons déjà réalisé l'interversion des parkings voitures et bateaux et optimisé le parking de la place Bordier.

Matériaux :

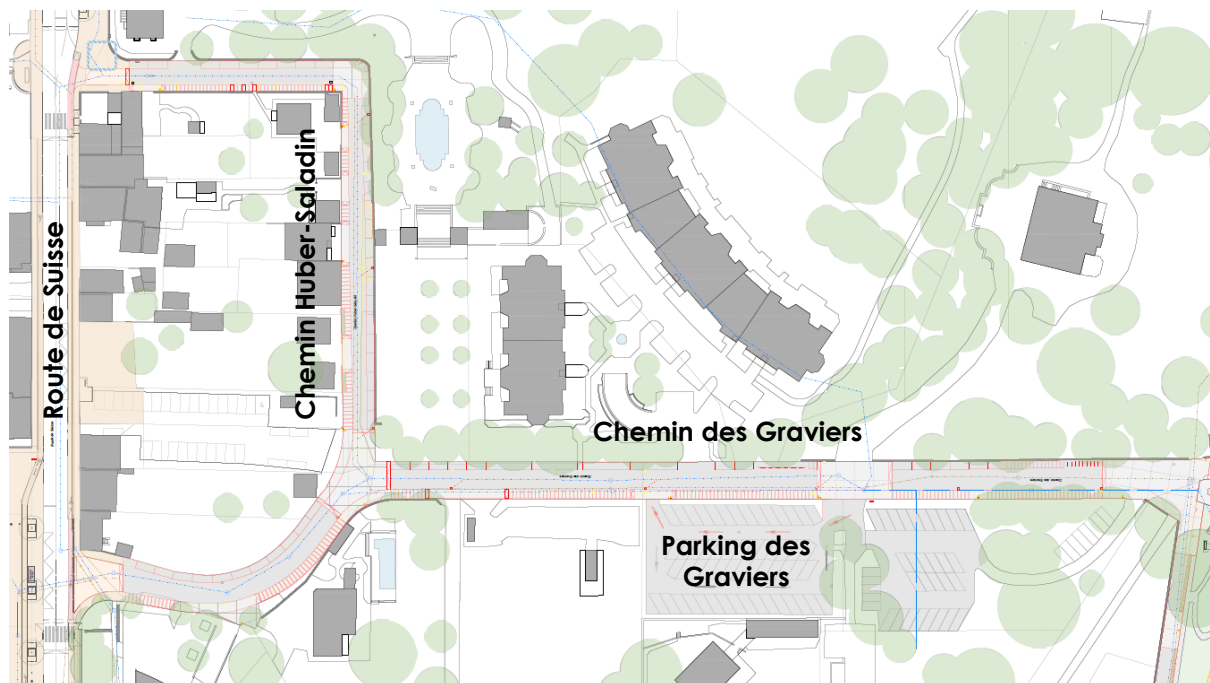
Il était initialement prévu de travailler avec des surfaces en béton, mais le temps de séchage de ce dernier se prêtait mal à une mise en œuvre dans un secteur avec beaucoup de sorties privées.

C'est finalement en enrobé que seront réalisés les aménagements en jouant subtilement avec des déclinaisons que sont l'enrobé clouté pour les trottoirs (une référence au lac et au lieu (chemin des Gravieres), de l'enrobé grenailé (aspect plus clair) pour les « plateaux » servant de modération de trafic et du traditionnel pour le reste de la chaussée.



L'autorisation de construire partielle du secteur (chemins des Gravieres, y compris le parking et le chemin Huber-Saladin) sera délivrée prochainement par l'Office compétent concernant le réaménagement des surfaces en août 2018.

Dès lors, il est prévu de profiter des travaux d'assainissement pour réfectionner la chaussée, en réaménageant les surfaces selon le projet en force.



Extrait du plan de situation du projet de réaménagement de surface élaboré par le bureau d'architecture MSV

2. DÉROULEMENT DES TRAVAUX

La réalisation de cette étape est prévue au début de l'automne 2018, durant la période de « faible activité » du Port.

Tous les accès seront conservés, pour ce faire, les stationnements le long du chemin des Gravier seront supprimés pour assurer une voie en sens unique.

Les travaux se dérouleront de la manière suivante :

- 1- Construction des nouveaux collecteurs EU (220ml, diamètre mm 300 en PVC) et EP (137ml, diamètre mm 800 et 76ml, diamètre mm 1000, en PFRV fibre de verre).
- 2- Remplacement des réseaux SIG, coordonné avec les SIG, la conduite d'eau, l'électricité et l'éclairage public seront changés.
- 3- Chemisage de l'ancien collecteur EP (80ml, diamètre mm 600 en béton). Le collecteur va changer d'affectation et deviendra un collecteur EU. D'autres travaux de réhabilitation sont prévus sur les collecteurs existants (curage, robotique, fraisage, étanchéité...).
- 4- Doublement de la conduite de refoulement des EU depuis la station de pompage. Les SIG EU poseront une double conduite (2 x 250ml, diamètre mm 200 en PE) pour éviter le rejet des EU dans le lac en cas de panne de la pompe.
- 5- Réaménagement de surface du chemin des Gravier et Huber-Saladin.
Descriptif :
 - trottoir en enrobé clouté
 - carrefour en enrobé grenailé
 - chaussée en enrobé.
 -

3. MARCHÉ À SUIVRE

- Autorisation de construire en force pour les collecteurs
- Autorisation de construire en force pour le réaménagement de surface
- Retour des offres de génie-civil (04.09.2018)
- Approbation de la DGEau et du FIA pour financement de l'enveloppe totale des travaux d'assainissement estimée (présentation de l'ensemble des projets en octobre 2018)
- Préavis Commission Travaux, Voirie, Environnement et Développement Durable, (04.09.2018)
- Préavis Commission des finances (13.09.2018)
- Vote du crédit de construction par le Conseil municipal (17.09.2018)
- Démarrage chantier, début octobre 2018

4. PLAN FINANCIER

Travaux de génie civil étape 3 Assainissement : construction collecteur EU/EP, chemisage EU, colmatage ancien collecteur	CHF 900'000.-
Travaux de génie civil pour réaménagement de surface des chemins Gravier, H-Saladin et parking Gravier	CHF 1'200'000.-
Eclairage public : remplacement de l'éclairage public existant y compris compléter parking Gravier	CHF 100'000.-
Défense incendie : révision BH du secteur, remplacement des BH souterrain par B. Hydrante	CHF 30'000.-
Marquage et signalisation routière y compris panneau comptage véhicules	CHF 40'000.-
Mobilier urbain (bancs, poubelles, épingles à vélos,...)	CHF 50'000.-
Honoraires ingénieurs civil (+coordination) y compris débours	CHF 140'000.-
Honoraires architectes y compris débours	CHF 75'000.-
Honoraires géomètres	CHF 40'000.-
Laboratoire et expertise (y compris pour ch. I. Machard/Vieux Port).	CHF 20'000.-
Démolition Garage H.-Saladin y compris évacuation	CHF 30'000.-
Divers + imprévus ~ 5 %	CHF 175'000.-

Total : CHF 2'800'000.-

Le dossier est en cours d'approbation auprès du FIA. Les annuités d'amortissement et les frais financiers relatifs aux travaux d'assainissement y compris les honoraires y relatifs, soit environ CHF 1'000'000.-, devraient être intégralement compensés par le loyer annuel versé par le FIA.

5. CONCLUSION

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif de la Commune de Versoix vous invite à réserver un accueil positif à cette demande de crédit de CHF 2'800'000.- TTC. Nous vous prions de prendre note que l'attribution au fonds de décoration (estimée à CHF 14'000.-) sera enregistrée, lors du bouclage des comptes, selon les nouvelles dispositions comptables MCH2.